



Fondation Rurale
de Wallonie



Verlainne : Opération de développement rural (ODR)

ODR Verlainne – CLDR du 29/01/2024

Participants

Membres présents (21) : André Blaise, Philippe Billard, Jacques Bolain, Annie Bouchelard, Huguette Buttiens, Luc Caprasse, Thibault Delhaye, Marie-Christine Delanaye, Michèle Devillers, Georgette Dome, Jean-Pierre Dumont, Vincent Gerday, Hubert Jonet, Fabian Lejeune, Pascaline Le Maire, Alexandre Marchand, Fanny Peetermans, Gwendoline Poty, Philippe Sonck, Gaëlle Taton et Philippe Voss

Membres excusés (8) : Bertrand de Liedekerke, Céline De Jardin, Benoît Dessart, Thierry Kellens, Stéphane Clajot, Floriane Jaquet, Pierre Masereel et Maxime Vonèche

Membres absents (3) : Sandra Blaise, Gaël de Miomandre et Thierry Ory

Pour la Commune : Aline Venderick, agent relais de l'ODR & Héroïse Dubois, coordinatrice Pollec

Pour la FRW : Aurélie Maron & Audrey Wanzoul, agents de développement

A l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CLDR du 04/09/23 ;
2. Composition et nouveau fonctionnement de la CLDR¹ ;

QU'EN PENSEZ-VOUS ?

3. Témoignage de la CLDR sur la phase d'élaboration du PCDR, en cours d'approbation par le Gouvernement wallon ;

ÇA EN EST OÙ ?

4. Présentation du PAEDC² : intervention d'Héroïse Dubois, coordinatrice ;
5. Fiche-projet 1.1. « Sensibilisation à la mobilité douce » : suivi du GT mobilité ;
6. Fiche-projet 1.2 « Maison rurale Les Thuyas » : activation ;

LE SAVIEZ-VOUS ?

7. Retour de la fête des associations ;
8. Retour de l'appel à projets BiodiverCité 2023 ;
9. Divers.

Le PowerPoint présenté lors de la CLDR constitue l'Annexe 1 de ce compte-rendu.

Les points à l'ordre du jour sont présentés dans un ordre différent que celui repris dans la convocation.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 septembre 2023

Le compte-rendu de la CLDR du 04/09/23 est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans commentaire particulier.

2) Composition et nouveau fonctionnement de la CLDR

Aurélie Maron rappelle les deux étapes de l'Opération de Développement Rural (ODR) : la première pour l'**élaboration** du PCDR, la deuxième pour la **mise en œuvre** des projets repris dans les différents lots.

Actuellement, la Commune de Verlainne se situe entre les deux étapes, car est en attente de l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon (GW).

Mise en œuvre du PCDR, quel changement pour la CLDR ?

Sa composition.

Pour rappel, la CLDR était composée de 34 citoyens et de 8 élus au moment de son installation (mars 2022).

La FRW, en tant que secrétaire de la commission, a analysé et actualisé cette composition au regard de l'application de l'Article 7 du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la CLDR.

Il en ressort qu'aujourd'hui, 11 membres de la CLDR sont démissionnaires. Certains ont fait part de leur démission :

- en cours d'élaboration : Olivier Buvé, Séverine Simar, Michel Leclercq, Cindy Choffray, Samuel Pauly ;
- après avoir été interrogés par courrier par la Présidente : Marcel Jacobs, Yvonne Poty, Maxime Pauly.

D'autres sont jugés démissionnaires d'office par leurs nombreuses absences : Albert Devalet, Didier Monfrère, Vincent Rivera.

➤ La CLDR acte les démissions de 11 membres repris ci-avant.

Ces personnes libèrent donc des postes (à pourvoir !). Le renouvellement des membres démissionnaires de la CLDR sera assuré dans le respect de la représentativité des milieux politique, économique et socioprofessionnel de la commune. L'année 2024 étant une année d'élections communales, il est prévu qu'un appel à candidats soit lancé avant la période de prudence liée aux élections communales. À noter que l'actualisation du « ¼ communal » (membres élus au sein de la CLDR) est également prévue (en décembre 2024).

DES MAINTENANT, L'APPEL A CANDIDATURES EST OUVERT AUPRES DE LA POPULATION !!

Un formulaire d'inscription est déjà disponible sur la page d'accueil du site de l'ODR

<https://www.verlaine participation.info/>

Les membres de la CLDR sont invités à en parler autour d'eux !!

Et motiver les personnes susceptibles d'être intéressées à rejoindre les activités de la CLDR.



Ses missions, son fonctionnement.

Les missions de la CLDR évoluent également et sont précisées à l'article 2 du ROI de la CLDR. La CLDR a toujours pour mission :

- D'assurer l'information, la consultation et la concertation entre les parties intéressées
- De coordonner les groupes de travail qu'elle met en place

A l'avenir, la CLDR devra également :

- Suivre et participer à l'état d'avancement des différents projets et actions du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre
- Proposer au Collège communal des demandes de conventions en développement rural ou autres voies de subventionnement pour le financement de projets.
- Participer à l'actualisation des fiches projets lors des demandes de convention
- Assurer l'évaluation de l'ODR
- Etablir, au plus tard le 1er mars de chaque année, un rapport sur son fonctionnement et sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural

Le changement de phase implique aussi un changement de fonctionnement de la CLDR : rythme et structure des réunions :

- Rythme :
 - ☞ 4 réunions par an, soit une réunion par saison
- Structure :
 - ☞ Qu'en pensez-vous ? // Quel est votre avis ?
 - ☞ Ça en est où ?
 - ☞ Le saviez-vous ?

Aurélie Maron explique que dorénavant, les réunions seront organisées sous cette structure et selon l'actualité de l'ODR. Les points qui figureront à l'ordre du jour des réunions seront présentés par la FRW,

par les représentants communaux, par les acteurs du territoire ou encore par les membres de la CLDR (qui participeront aux réunions spécifiques et/ou groupes de travail installés ou non par la CLDR).

Réaction de la CLDR

- Si un(e) actuel(le) conseiller(ère) communal(e) ne se représente pas aux élections communales en octobre 2024, peut-il/elle néanmoins rester membre de la CLDR ?

Oui bien entendu, mais il sera repris/ comptabilisé dans les membres « citoyens » (pour rappel, minimum ¾ des membres de la CLDR).

Qu'en pensez-vous ? Quel est votre avis ?

3) Témoignage de la CLDR sur la phase d'élaboration du PCDR

Audrey Wanzoul poursuit en expliquant l'utilité, après l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon (GW), de retourner vers la population pour lui présenter le contenu du PCDR. Ce retour vers la population prend la forme d'une brochure, réalisée par le bureau d'étude SEN5, laquelle sera distribuée en toutes-boîtes au printemps 2024.

Cette brochure d'une vingtaine de pages poursuit 3 objectifs :

- Présenter l'ODR et mettre en avant l'aspect citoyen de la démarche ;
- Informer la population des enjeux et des projets en cours et à venir ;
- Attirer de nouveaux membres au sein de la CLDR.

Les membres de la CLDR seront invités à prendre connaissance du contenu de la brochure et y formuler leurs éventuelles remarques.

- **Aline Venderick transmettra dans les prochains jours un mail à ce sujet (comprenant le délai pour transmettre les corrections et éventuelles propositions d'amélioration)**

ATTENTION Les membres qui ne souhaiteraient pas apparaître sur photos dans la brochure sont invités à le signaler à la FRW par email dans les prochains jours, au plus tard lors de la relecture de la brochure !!

Le ROI de la CLDR mentionne une diffusion possible de photos prises. Néanmoins, si certains membres ne souhaitent pas apparaître, ils peuvent le signaler. 😊
Sans retour, la Commune considèrera que les membres sont d'accord pour la diffusion de leur image.



Il est également proposé aux membres de la CLDR de témoigner sur leur vécu au sein de ce processus participatif. Pour les y aider, la FRW leur suggère de répondre aux 2 questions suivantes :

- Qu'est-ce que l'ODR apporte ou va apporter à la Commune pour les 10 prochaines années ?
- Quels sont les motivations à faire partie de la CLDR ?

Les témoignages constituent l'Annexe 2 au présent compte-rendu et sont transmis au bureau d'étude SEN5.

Réactions de la CLDR

En réponse à la question posée par la FRW, la majorité des membres souhaite que leur témoignage soit anonyme.

- Quand la CLDR pourra-t-elle disposer du PCDR, dernière version ?

Le document complet (7 parties + annexes) est déjà disponible. Il est en ligne sur le site de l'ODR : <https://www.verlaineparticipation.info/le-pcdr.html>

Les vidéos de présentation du diagnostic (par thème) réalisées par le bureau d'étude SEN5 sont également consultables.

Pour les membres qui désireraient consulter le PCDR au format papier, il est à la disposition de la CLDR auprès d'Aline Venderick à l'administration communale.

Ça en est où ?

4) Présentation du PAEDC¹

Dans le cadre du renouvellement de l'adhésion à la Convention des Maires (décembre 2023), Héroïse Dubois / coordinatrice Pollec² à l'Administration communale, est invitée à la réunion pour présenter dans les grandes lignes le PAEDC. Elle est engagée pour une durée de 3ans pour travailler principalement sur 6 actions prioritaires, parmi les 21 que comprend le plan.



Après avoir exposé le contexte (réduire les émissions de GES³ de 40% d'ici 2030) et ses missions, Héroïse Dubois présente également les synergies entre les Actions du PAEDC et les fiches-projets (FP) PCDR.

- Ses missions ainsi que 21 Actions du PAEDC sont reprises dans l'Annexe 1 du présent compte-rendu.

Les fiches-projets (FP) du PCDR concernées sont les suivantes. Les actions surlignées sont celles du PAEDC qui démarreront rapidement :

- ✓ **FP 2.3 du PCDR : Aide à la mise en place d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie**
 - // Action 2: Sensibilisation des citoyens et des écoles à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie "URE"
 - // Action 6: Sensibilisation du personnel communal et utilisateurs à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie "URE"
- Mais pas que...
- ✓ FP 1.1 du PCDR : Sensibilisation à la mobilité douce
- ✓ FP 1.5 du PCDR : Elaboration d'un plan communal de mobilité
- ✓ FP 2.7 du PCDR : Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC
 - // Action 13 : Utilisation de charges urbanistiques et environnementales en vue de réaliser des actions, ou partie d'action, prévues dans le PAEDC et dans le PCDR
- ✓ FP 2.8 du PCDR : Aide à la mise en place de projets de production d'énergie verte
- ✓ FP 2.9 du PCDR : Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations
 - // Action 19 du PAEDC (Action PGRI PARIS) : aménagement de dispositifs contre les coulées de boues et les inondations
- ✓ FP 2.12 du PCDR : Aide aux (jeunes) agriculteurs pour d'autres formes d'agriculture
- ✓ FP 3.10 du PCDR : Création d'un compost partagé

¹ Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat

² Politique Locale Energie Climat

³ Gaz à Effet de Serre

Héloïse Dubois termine sa présentation

- en invitant les membres à une soirée d'information, pour plus d'explications : **le 07 février, à 20h**

- en interrogeant la CLDR sur son intérêt à faire partie du Comité de pilotage (COPIL) Pollec et/ou à recevoir les informations et convocations aux réunions de groupes de travail (GT) énergie-climat.



Les membres intéressés ont la possibilité de se manifester en s'inscrivant sur une feuille que fait circuler Héloïse Dubois.

Réactions de la CLDR

- Quelle réelle complémentarité entre la CLDR et le COPIL ?

Le PAEDC est un outil qui va permettre à la Commune d'activer rapidement, grâce à des moyens supplémentaires, les FP « énergie » du PCDR. **Et pour ne pas démultiplier les réflexions et réunions, les GT du PAEDC** (avec Héloïse Dubois comme agent traitant pour la Commune) **remplaceront donc le GT énergie créé en phase d'élaboration du PCDR.**

Le COPIL Pollec, comme la CLDR, est un groupe fermé. Son nom l'indique, il pilotera les activités du PAEDC (comme la CLDR est à la manœuvre pour le PCDR).

Les GT du PAEDC, au contraire, seront ouverts à tous les citoyens verlainois (comme pour les GT du PCDR).

C'est pourquoi deux possibilités sont offertes aux membres de la CLDR :

-soit *rejoindre le COPIL*

Il serait effectivement intéressant que quelques membres de la CLDR participent au COPIL du PAEDC, afin d'y relayer les réflexions, les objectifs et (idées de) projets de la CLDR.

-soit *rejoindre l'une ou l'autre réunion de GT du PAEDC*, selon les disponibilités et l'intérêt pour les points qui figureront à l'OJ des réunions. **Car c'est bien eu sein de ces réunions que les projets seront discutés, étudiés et exécutés.**

Enfin, comme pour les autres GT de l'ODR, il y aura régulièrement des allers-retours entre les deux commissions afin que l'ensemble des membres de la CLDR puissent suivre les avancées des FP « énergie » du PCDR.

- Le PAEDC comprend une action relative à la sensibilisation et la promotion des modes de déplacement doux et alternatif, comment la mise en œuvre de cette action est-elle envisagée ?

Pour cette action, ce sera l'inverse ! C'est-à-dire...

La CLDR a déjà installé un GT Mobilité. Ce GT continuera à se réunir (avec Aline Venderick comme agent traitant pour la Commune) pour discuter, étudier et exécuter différentes actions de sensibilisation à la mobilité douce. Héloïse Dubois y participera et suivra les avancées du GT, de manière à ne pas créer un second GT Mobilité dans le cadre de PAEDC. Avec également des allers-retours avec le COPIL Pollec afin qu'il suive les avancées de cette Action du PAEDC.

5) Fiche-projet 1.1. « Sensibilisation à la mobilité douce » : suivi du GT mobilité

Aline Venderick informe des actualités du GT mobilité mis en place à l'été 2023. Pour rappel, ce GT a décidé de s'attaquer prioritairement au centre du village de Verlaine et plus spécifiquement à la sécurité des enfants aux abords de l'école de Verlaine.

C'est pourquoi, le GT a proposé la **mise en place de plusieurs actions durant la semaine de la mobilité en septembre 2023.**

Ainsi, l'école a participé à l'opération « Emile, le Serpent Mobile » et le GT a mis en place un test de Pédibus pour se rendre tous les matins à l'école à pieds (moyennant la formation de rangs encadrés).

André Blaise témoigne du projet et de l'enthousiasme des membres du GT (également accompagnateurs bénévoles du Pédibus), lesquels étaient même au début plus nombreux que les enfants participants. Il explique la réussite du test malgré un timing très serré, notamment pour les

aspects administratifs et de communication. Et la chance d'avoir eu une météo favorable aux déplacements lents.

Fin 2023, les membres du GT ont évalué ces actions pour envisager les suites. Cette évaluation s'appuyait sur un questionnaire qui avait été transmis à tous les parents (participants ou non).

- A la demande de la CLDR, **l'évaluation détaillée du Pédibus ainsi que les comptes-rendus des différentes réunions du GT seront déposés sur l'intranet de la CLDR (à venir) : <https://www.verlaine participation.info/intranet-cldr.html>**

Concernant les suites, il est envisagé de réitérer l'expérience du Pédibus au printemps 2024 (tenant compte des enseignements tirés du test réalisé à la rentrée 2023). Le GT a également souhaité d'avantage communiquer en faveur de la mobilité douce et relancer le dépose-minute.

**La prochaine réunion du GT est programmée le 08 février prochain (de 17h à 20h).
Bienvenue à tous les membres de la CLDR intéressés !
Pour les inscriptions, c'est ici : <https://framadate.org/V6cFGZAtdohJZcO4>**



Réaction de la CLDR

- Qu'est-il prévu en cas d'accident ?

Les accompagnateurs bénévoles sont assurés par la Commune. Et les enfants qui prennent part au rang sont assurés par l'école de Verlaine.

6) Fiche-projet 1.2 « Maison rurale Les Thuyas » : activation

Aurélie Maron informe les membres de l'état d'avancement du **premier projet du PCDR pour lequel la Commune sollicite un subside en développement rural**. Elle explique les étapes franchies (depuis septembre 2023) en vue de déposer la demande de convention à la prochaine session.

- Première consultation des futurs utilisateurs de la salle, lors de la fête des associations (16 septembre)
- Défense du PCDR devant le Pôle d'Aménagement du Territoire -PAT (15 décembre) > avis favorable !!
- Réunion de coordination avec le SPW et le FWB (le 20 décembre 2023), la réunion s'est poursuivie par une visite de terrain
- Finalisation du dossier et préparation de la convention-faisabilité à passer au Conseil communal

Tout est en ordre, à l'exception de l'approbation du PCDR par le GW ; date qui conditionne le dépôt de la demande de subsides ; à déposer pour le 16 février 2024 au plus tard.

Elle termine avec la présentation rapide des grandes étapes d'un projet en convention DR. Notamment le fait que la Commune disposera de 24 mois pour mûrir le projet avec l'aide d'un auteur de projet qu'elle devra désigner. La CLDR sera étroitement associée à chaque étape clé pour remettre un avis sur le projet. **La procédure développement rural (en ce compris le volet participatif de celle-ci) sera précisée à la CLDR au moment opportun.**

Réactions de la CLDR

- Comment la Commune peut-elle alors déposer le dossier pour subsidiation ?

Le point figure à l'OJ du Conseil communal du 12 février, lequel l'approuvera sous condition. Car la Commune doit au préalable disposer d'un PCDR actif, c'est-à-dire approuvé par le GW, pour que la Ministre signe la demande de convention-faisabilité.

- A partir de quand démarre les 10ans de validité du PCDR ?

A partir de la date d'approbation du PCDR par le GW.

La CLDR demande à être tenue informée de l'approbation du PCDR par le GW et du dépôt de la demande de convention DR.

Le Saviez-vous ?

7) Retour de la fête des associations

Fanny Peetermans, membre de la CLDR, était présente à la fête des associations pour tenir le stand et échanger avec les visiteurs. Elle fait un retour aux autres membres de la CLDR.

- Peu de visiteurs (dommage !)
- Grand intérêt des personnes présentes pour le projet de Pédibus
- Consultation des futurs utilisateurs de la salle Les Thuyas : bonne représentation, avis pertinents, satisfaction de voir la poursuite du projet

Réactions de la CLDR

Il est proposé de privilégier davantage les réseaux sociaux et le bouche-à-oreille pour inviter la population à participer à ce type d'événement.

Pour la salle Les Thuyas, il est signalé que l'utilisation du visuel 3D pour communiquer auprès de la population est un réel plus.

8) Retour de l'appel à projets BiodiverCité 2023

Aline Venderick informe la CLDR des actions prévues dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité 2023.

PCDN - BIODIVERCITE 2023 : récapitulatif des dépenses			
Fiche	TOTAL	subside biodiversité	descriptif poste subside
N° récapitulatif total	17.700,00 €	6.800,00 €	
1 Jardin didactique à l'école communale	1.560,00 €	600,00 €	graines anc variétés (100€) + petit matériel jardinage (500€)
2 Exposition de champignons	1.800,00 €	500,00 €	animation
3 Création d'une malle pédagogique « Nature » avec l'école communale	600,00 €	400,00 €	
4 Distribution de plants lors de la journée de l'Arbre 2024	2.000,00 €	2.000,00 €	achat d'environ 500 plants
5 Plantation d'une haie Voie des Cinq Bonniers (Chapon-Seraing)	1.800,00 €	1.800,00 €	plants de haie (500€) + piquets et tendeurs (1000€)
6 Nichoirs à Lérot	1.000,00 €	1.000,00 €	50 nichoirs à 20€
7 Replantation du site du "sentier n°13"	500,00 €	500,00 €	bulbes et plantes indigènes (attention, prendre avis ecowal)
8 Visite 10 ans PCDN	2.500,00 €	0,00 €	
9 Actualisation sentier des châteaux (étude procédure décret voirie)	5.100,00 €	0,00 €	
10 Entretien du bassin d'orage de Chapon-Seraing	200,00 €	0,00 €	
11 Frais divers	640,00 €	0,00 €	
rem: seules les projets subsidiés font l'objet d'une fiche rédigée			

Différentes fiches ont été introduites, dont 7 comportent de postes éligibles (en vert dans le tableau). Au total, 6 800 € ont été sollicité.

Le timing de l'Appel à projet est représenté : demande introduite en mai 2023, avec réception de l'arrêté de subventionnement par courrier en décembre 2023. Les déclarations de créances sont à rentrer pour le 01 mars 2025 au plus tard.

Le comité de gestion du PCDN se réunira le 22 février ; réunion au cours de laquelle ces informations seront davantage détaillées et discutées.

Réaction de la CLDR

- Que sont devenues les chouettes qui ont retrouvé le ciel et la vie nocturne en août dernier, après deux mois de soins ?

Une chouette niche à Chapon, on suppose que c'est une des deux, mais sans certitude car les chouettes relâchées ne sont pas baguées.

9) Divers

Aline Venderick propose la **création d'un groupe WhatsApp de la CLDR** uniquement pour informer les membres (et non pas pour échanger entre membres). Il sera utilisé pour le rappel des réunions, ainsi que pour les éventuels changements (de date, de lieu...) ou imprévu de dernière minute.

- Les personnes présentes acceptent la proposition.

La séance se termine vers 21h30.

ODR Verlaine : compte-rendu CLDR 29/01/2024